

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Maroun, M. Martin S., Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 05-01 du 19 octobre 2023

### **PASSAGE DE LIAISONS PAR CÂBLES À FIBRES OPTIQUES DANS LES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT DÉPARTEMENTAUX – CONVENTIONS D'OCCUPATIONS PRIVATIVES DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES TÉLÉCOM**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil général n°2013-I-04 du 31 janvier 2013 relative à l'activité fibres optiques dans le réseau d'assainissement et à l'adoption d'une nouvelle tarification,

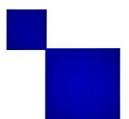
Vu la demande de la Société Bouygues Télécom du 23 mai 2023 souhaitant renouveler les deux conventions d'occupation privative du domaine public départemental arrivées à échéance,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le renouvellement de l'autorisation de l'occupation privative du domaine public départemental pour le passage de liaisons par câbles à fibres optiques dans les collecteurs d'assainissement départementaux sur les communes d'Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis, Le Blanc-Mesnil, La Courneuve, Bobigny et sur les communes de Drancy et Montreuil ;

- APPROUVE les conventions correspondantes, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec l'opérateur Bouygues Télécom ;





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département ;

- PRÉCISE que les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe d'assainissement départemental.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*